

Envoyé en préfecture le 01/02/2016

Reçu en préfecture le 01/02/2016

Affiché le

ID : 038-253804710-20160127-16\_01-DE



NOTRE SERVICE  
POUR VOS  
à cet effet.

## N° 16.01 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2016

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 15 janvier 2016, s'est réuni en session ordinaire à TORCHEFELON, le 27 janvier de l'an deux mille seize sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN

Nombre de membres en exercice : Titulaires : 103 / Présents : 56 / Votants : 67

#### PRESENTS OU REPRESENTES :

- ① - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (23)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (5)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (9)
- ④ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (9)
- ⑤ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (10)

11 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. Jean-Marie BOSCH, est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Conformément à la loi, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire s'impose à nous. Le DOB n'a pas de caractère décisionnel et n'est pas sanctionné par un vote. Il doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que les services de l'Etat puissent s'assurer du respect de la loi.

Je vous rappelle par ailleurs que le DOB a lieu dans les deux mois qui précèdent la présentation du budget. C'est la première étape du cycle budgétaire.

A titre d'information, les contributions réclamées aux intercommunalités, pour 2015, représentaient 83 % des recettes de fonctionnement soit 21 364 450 €. Le reste correspond à la vente et la valorisation des déchets, aux participations des éco organismes, et à la facturation directe de certains services auprès des utilisateurs (vente de bacs OM, redevances spéciales)

## I - BUDGET DE FONCTIONNEMENT

### *A - Situation financière à la fin de cette année*

Après un exercice 2015 particulièrement difficile, et grâce aux efforts conjugués de tous, le résultat net comptable de l'exercice 2015 (recettes moins dépenses de la seule année 2015) est positif d'environ 500 000 € (à ce jour, le budget 2015 n'est pas tout à fait apuré).

Ce bon résultat s'explique :

- Par l'effort des Intercommunalités qui ont accepté le versement d'une contribution exceptionnelle
- Par l'augmentation des tarifs payés par les EPCI pour les déchèteries qui permet d'équilibrer le service
- Par la gestion en régie du service des « contenants » qui permet des économies par rapport au système précédent de prestations de service.
- Par l'effort des services, enfin, dans la construction d'un nouveau dialogue budgétaire.

Il est à noter que cet exercice 2015 est un exercice à 15 mois, car ont été mandatées (et encaissées) les dépenses et recettes du dernier trimestre 2014 et de l'ensemble de l'année 2015.

### *B - Prise en compte des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes et de l'audit*

A la suite du déficit réel constaté, l'exécutif a proposé, au début de l'année 2015, un audit financier au Comité syndical. Cet audit a permis de compléter l'analyse et les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes. Il a été suivi par un contrôle de la CRC dont les principales préconisations ont notamment été les suivantes :

- Mise en œuvre d'une comptabilité d'engagements
- Contrôle et pilotage budgétaire
- Amélioration de l'achat public sur le service, notamment, de l'atelier et du garage

A ce jour, l'ensemble de ces remarques ont été prises en compte : le budget 2016, en cours de finalisation, a été construit à la suite de réunions budgétaires auxquelles ont participé les gestionnaires de service et les vice-présidents concernés.

Les dépenses et les recettes sont systématiquement engagées et un système de commande et d'achat a été mis en place. Le service veille notamment au respect scrupuleux des délais de paiement.

Par ailleurs, des marchés (ou accords cadre) ont ou vont être mis en place pour les achats de pièces détachées automobiles, les pneus, les fournitures administratives, pour parler des postes les plus onéreux.

Enfin, une démarche auprès des services fiscaux va débiter afin d'assujettir une partie de l'activité du Syndicat à la TVA (notamment le service « contenants »). Cette démarche, effectuée avec l'aide d'un cabinet (lequel sera rémunéré uniquement sur les économies réalisées) pourrait permettre d'obtenir dès 2016 des recettes supplémentaires.

### **C – Orientations générales pour 2016**

Le montant des contributions inscrites au Budget est de 20 127 360 € en 2016 contre 21 354 460 € en 2015, soit une diminution de 5.75 %.

L'année 2016 sera une année de transition et verra le début d'un grand nombre de réflexions :

- 1) Sur le service « déchèteries », nous réfléchissons d'une part à l'amélioration de la facturation pour les professionnels utilisant les déchèteries, ainsi que sur le compactage des déchets dans les bennes
- 2) L'étude sur la généralisation de la conteneurisation pour les Ordures ménagères et le Tri sélectif
- 3) Enfin, à la suite de l'audit organisationnel consécutif et corollaire à l'audit financier, des recrutements mais aussi des réorganisations de missions et de fonctions au sein des services sont à engager dès cette année.

En 2016, nous devons tenir compte :

- D'une diminution des recettes liées à la vente de matériaux, en raison principalement de l'effondrement du cours des matières premières
- D'une augmentation de la masse salariale plafonnée à 5 % qui tient compte, outre des recrutements futurs et passés, de l'effet GVT (Glissement, vieillesse, Technicité), d'une éventuelle augmentation de la valeur du point d'indice, et de certaines mesures catégorielles
- D'une stabilité, voire une diminution des charges de fonctionnement courantes
- D'un endettement circonscrit (diminution de 25 000 € de l'annuité par rapport à 2015)

### **D – contributions de fonctionnement pour 2016**

Compte tenu de l'équilibre atteint, il est proposé de ne pas augmenter le montant des tarifs servant au calcul des contributions demandées aux intercommunalités. Seule l'augmentation du prix à la tonne décidée par le SITOM sera demandée aux intercommunalités. Cette augmentation est de 1 € par tonne, hors montant de la TGAP. Soit un coût final de 136.5 €. (À réajuster selon le montant de la TGAP).

Par ailleurs, alors que l'assujettissement obligatoire à la TVA du budget « contenant » est en cours d'application, il n'est pas prévu d'augmenter le tarif de vente des bacs aux particuliers. Les tarifs en vigueur seront donc des tarifs TTC. A noter que nous étudions la création d'une redevance particulière pour la mise à disposition exceptionnelle de bacs OM en prêt.

## II – BUDGET D'INVESTISSEMENT

Les intercommunalités contribuent directement aux travaux effectués en déchèteries et nos emprunts nous permettent de renouveler le matériel roulant (prévision : 3 camions pour 2016) notamment.

**Ainsi, les projets engagés seront poursuivis :**

### 1 / rénovation des déchèteries

Poursuite des travaux de la déchèterie de Bourgoin Jallieu. L'opération en cours permettra de réfléchir également à la mise en place de barrières d'entrée/ sortie pour améliorer la facturation, mais aussi d'implanter un système de vidéo protection.

Continuation des travaux de pose des garde-corps et de la signalétique dans l'ensemble des déchèteries.

Pose de bungalows dans les déchèteries de Saint-Romain et de Biol, travaux financés par les intercommunalités concernées

Amélioration de la sécurité et des conditions de travail dans les déchèteries.

### 2/ développement des PAV pour la collecte sélective

Il est rappelé que les statuts du SMND prévoient dans ses compétences :

« L'acquisition et la gestion du matériel nécessaire à la collecte et au traitement de tous les déchets »

Les statuts ne prévoient donc pas l'aménagement des PAV par le SMND mais seulement la fourniture et l'entretien du matériel nécessaire. Une subvention peut être cependant octroyée par le SMND aux collectivités maîtres d'ouvrage.

### 3/ développement des conteneurs enterrés des ordures ménagères

Dans le même contexte que pour la collecte sélective, nous intervenons à la demande des collectivités et des aménageurs, sous conditions financières particulières, pour la fourniture et la collecte des conteneurs OM enterrés, dans le cadre de projets spécifiques décidés par les collectivités.

Le programme d'investissement des conteneurs, pour 2016, est en cours de finalisation après recensement des besoins auprès des collectivités. La commission ad hoc travaille sur les dossiers afin d'arbitrer parmi les demandes, au regard de critères clairs et transparents et se prononcera avant la fin du mois de février.

### 4/ entretien du patrimoine

Renouvellement et maintenance du parc véhicules, financé par l'emprunt

Renouvellement des bennes en déchèteries, achat des bennes nécessaires au fonctionnement de la nouvelle déchèterie de Bourgoin Jallieu et acquisition de containers maritimes pour la collecte des D3E (déchets électroniques et électriques)

Envoyé en préfecture le 01/02/2016

Reçu en préfecture le 01/02/2016

Affiché le

ID : 038-253804710-20160127-16\_01-DE

### III - ENDETTEMENT

Le tableau suivant représente l'évolution de la dette jusqu'en 2019 (hors nouveaux emprunts)

|         | 2016        | 2017        | 2018        | 2019        |
|---------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Annuité | 605 140,00€ | 548 378,00€ | 521 313,00€ | 457 391,00€ |

### IV - CONCLUSION

2016 sera une année de transition qui doit nous permettre d'adapter notre budget au contexte, notamment institutionnel, et aux contraintes que doivent affronter les collectivités et les particuliers, tout en garantissant à notre syndicat les moyens financiers d'un développement maîtrisé

Par ailleurs, la réforme territoriale engagée soulève bien des inquiétudes et beaucoup d'incertitudes sur les moyens financiers des collectivités. Le regroupement des Communautés de communes, prévu pour aboutir en 2017 (fusion CCIC et Pays des Couleurs, création des Vals du Dauphiné) pourrait avoir des conséquences non négligeables sur le périmètre d'exercice du SMND.

Le comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2016.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités  
effectuées

**HEYRIEUX, le 27 janvier 2016**

Jean-Pierre JOURDAIN,  
Président

